

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Cécile Neven, Ministre du Logement, concernant
**Les outils permettant de lutter contre la sous-occupation
des logements sociaux**

L'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 impose aux SLSP de proposer, lors de l'attribution, un logement proportionné, c'est-à-dire correspondant à la composition du ménage. Une fois le logement attribué, bien qu'il n'existe malheureusement pas de plafond automatique du type « une chambre excédentaire maximum », certains outils existent néanmoins en Wallonie. Le premier de ces outils est le surloyer appliqué aux chambres excédentaires, qui peut constituer un mécanisme favorisant la demande de mutation.

Pour les baux antérieurs à 2008, le montant est de 25 euros par chambre excédentaire, à l'exception de la première qui n'est pas comptabilisée. Pour les baux conclus à partir de 2008, le surloyer est de 25 euros pour une chambre excédentaire, 60 euros pour deux chambres, 100 euros pour trois chambres et 150 euros pour quatre chambres excédentaires ou plus.

Au-delà du surloyer, les locataires ont la possibilité de demander une mutation afin d'obtenir un logement correspondant à la composition de leur ménage, et un ordre de priorité spécifique existe pour favoriser la libération des logements devenus sous-occupés. La suroccupation se concentre dans les logements deux chambres, tandis que la sous-occupation apparaît principalement dans les logements familiaux, lorsque les enfants ont quitté le foyer.

Madame la Ministre, afin d'objectiver le phénomène pour les années 2024 et 2025, disposez-vous de chiffres concernant la sous-occupation et des surloyers appliqués? Une ventilation par nombre de chambres excédentaires et par année est-elle disponible? Une ventilation par SLSP est-elle également disponible?

Toujours pour les années 2024 et 2025, pouvez-vous m'indiquer le nombre de mutations demandées afin d'avoir un logement correspondant à la composition du ménage et me ventiler ces chiffres par année? Quelle est l'ampleur du phénomène de suroccupation? Une ventilation par SLSP est-elle également disponible?

Dans votre dernière réponse parlementaire, vous m'indiquiez que, je cite, « *des ajustements réglementaires sont actuellement en gestation afin de renforcer l'agilité du système d'attribution et d'améliorer sensiblement la gestion des situations de sous-occupation en contraignant davantage les mutations* ». Qu'entendez-vous par des ajustements réglementaires en cours de gestation? Une réforme est-elle en préparation afin de pouvoir contraindre davantage les ménages à quitter un logement ne correspondant plus à la composition de leur ménage?

Réponse de la Ministre Neven:

[Juillet 2026]

L'adéquation entre la taille du logement public et la composition du ménage constitue un enjeu important de la gestion locative des sociétés de logement de service public.

Comme l'honorable membre le rappelle, l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organise le principe du logement proportionné lors de l'attribution. Il prévoit également plusieurs mécanismes permettant d'agir lorsqu'en cours de bail, la composition du ménage évolue et que le logement ne correspond plus aux besoins réels du ménage.

Ces situations peuvent notamment résulter du départ des enfants, d'une séparation, d'un décès, d'une naissance, d'un regroupement familial ou d'une recomposition familiale.

Selon les données fournies par l'administration pour la période 2021-2025, 45,64 % des situations observées correspondent à des logements proportionnés, 34,84 % à des situations de sous-occupation et 19,52 % à des situations de suroccupation.

Pour les années visées par la question, les données sont les suivantes:

- en 2024, 46,19 % des situations observées correspondaient à des logements proportionnés, 33,75 % à des situations de sous-occupation et 20,06 % à des situations de suroccupation;
- en 2025, 46,48 % des situations observées correspondaient à des logements proportionnés, 33,15 % à des situations de sous-occupation et 20,37 % à des situations de suroccupation.

S'agissant de la sous-occupation, celle-ci concerne principalement les logements présentant une seule chambre excédentaire. Sur l'ensemble de la période 2021-2025, les situations avec une chambre excédentaire représentent 22,92 % du parc, contre 10,18 % pour deux chambres excédentaires, 1,53 % pour trois chambres excédentaires et 0,21 % pour quatre chambres excédentaires. Les situations de cinq chambres excédentaires sont marginales.

Pour les années 2024 et 2025, la ventilation détaillée par nombre de chambres excédentaires figure en annexe. Elle confirme que la sous-occupation est essentiellement constituée de situations limitées à une chambre excédentaire.

En 2024, 22,96 % des logements présentaient une chambre excédentaire, 9,50 % deux chambres excédentaires, 1,15 % trois chambres excédentaires et 0,14 % quatre chambres excédentaires.

En 2025, 22,52 % des logements présentaient une chambre excédentaire, 9,34 % deux chambres excédentaires, 1,14 % trois chambres excédentaires et 0,15 % quatre chambres excédentaires.

S'agissant de la suroccupation, elle représentait 20,06 % des situations observées en 2024 et 20,37 % en 2025. La ventilation détaillée par nombre de chambres manquantes figure également en annexe.

La suroccupation est principalement concentrée dans les situations où il manque une seule chambre. En 2025, 17,61 % des logements présentent une chambre manquante, 2,30 % deux chambres manquantes, 0,36 % trois chambres manquantes, 0,07 % quatre chambres manquantes, 0,02 % cinq chambres manquantes et 0,01 % six chambres manquantes. Les situations les plus lourdes existent donc, mais restent très minoritaires.

Une ventilation par société de logement de service public est disponible pour la situation arrêtée au 31/12/2024. Elle figure en annexe et permet d'identifier pour chaque SLSP la part respective des logements proportionnés, sous-occupés et suroccupés. Cette ventilation doit être interprétée avec prudence, dans la mesure où les écarts entre sociétés peuvent notamment être liés à la structure du parc, à la typologie des logements disponibles, à l'ancienneté des occupations, à la pression de la demande locale ou encore à la disponibilité effective de logements permettant d'organiser les mutations.

Concernant les surloyers, la réglementation prévoit un mécanisme financier applicable aux chambres excédentaires. Pour les baux antérieurs à 2008, le montant est de 25 euros par chambre excédentaire, à l'exception de la première qui n'est pas comptabilisée. Pour les baux conclus à partir de 2008, le surloyer est de 25 euros pour une chambre excédentaire, 60 euros pour deux chambres, 100 euros pour trois chambres et 150 euros pour quatre chambres excédentaires ou plus.

Selon les données fournies, la répartition des ménages locataires concernés par un surloyer est la suivante:

MONTANT MENSUEL DU SURLOYER	NOMBRE DE LOGEMENTS CONCERNÉS	MONTANT TOTAL DES SURLOYERS
25 €	8.929	223.225 €
50€	360	18.000 €
60 €	1.554	93.240 €
75 €	54	4.050 €
100 €	114	11.400 €
150 €	8	1.200 €

Il ressort de ces données que le surloyer est très majoritairement appliqué dans sa tranche la plus faible. Les situations donnant lieu à un surloyer de 25 euros représentent 8.929 logements, soit l'essentiel des logements concernés par ce mécanisme. Les surloyers plus élevés demeurent beaucoup plus limités.

Les ventilations par SLSP, au 1^{er} janvier 2024 et au 1^{er} janvier 2025, figurent ci-dessous.

Les données disponibles permettent donc d'objectiver les logements concernés par les différentes tranches de surloyer. Elles ne peuvent toutefois pas être assimilées mécaniquement à la ventilation générale des situations de sous-occupation.

En effet, l'application effective du surloyer dépend notamment du régime de bail applicable, de la situation individuelle du ménage, des exceptions prévues par la réglementation, en particulier lorsqu'une demande de mutation vers un logement proportionné est introduite, ainsi que des données de gestion propres à chaque société.

S'agissant des demandes de mutation introduites afin d'obtenir un logement correspondant mieux à la composition du ménage, ces données ne sont pas disponibles au niveau de la SWL, les demandes de mutation étant gérées directement par chaque SLSP.

Il convient également d'être attentif à la manière dont ces demandes sont appréhendées. Les mutations peuvent être sollicitées pour des motifs multiples: logement trop grand, logement trop petit, raisons médicales, problèmes d'accessibilité, situation familiale, rapprochement géographique ou autres motifs sociaux. Une demande de mutation peut donc être liée à une sous-occupation ou à une suroccupation, mais elle ne peut pas toujours être isolée de manière automatique dans les outils de suivi accessibles, comme une catégorie unique et parfaitement homogène.

La mutation constitue néanmoins un outil central de gestion du parc. Elle permet, lorsqu'un logement adapté est disponible, de libérer un logement devenu trop grand pour le réattribuer à un ménage plus nombreux, tout en proposant au ménage concerné un logement plus proportionné à sa composition actuelle. Elle permet également de répondre aux situations de suroccupation lorsque des logements plus grands sont disponibles.

Il faut cependant rappeler que le recours à la mutation est concrètement conditionné par la disponibilité réelle de logements adaptés sur le territoire de la SLSP ou dans les communes demandées. Une société peut identifier une situation de sous-occupation sans disposer immédiatement d'un logement plus petit, adapté, accessible et acceptable pour le ménage concerné. C'est l'une des difficultés opérationnelles majeures rencontrées sur le terrain.

Enfin, concernant les ajustements réglementaires en cours de réflexion, une réforme de l'arrêté du Gouvernement wallon organisant la location des logements d'utilité publique détenus par la SWL et les SLSP est prévue. Je souhaite la déposer en cette fin d'année 2026.

Celle-ci vise notamment les règles relatives aux mutations de logements. L'objectif est de renforcer l'agilité du système d'attribution et de mutation, afin de mieux faire correspondre l'occupation des logements à la composition du ménage et de contribuer à éviter que des logements surdimensionnés restent durablement occupés alors que les ménages en attente ont besoin de logements familiaux.

TABLEAUX:

DÉTAIL_OCCUPATION	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
1 chambre(s) excédentaire(s)	23,28 %	23,05 %	22,77 %	22,96 %	22,52 %	22,92 %
2 chambre(s) excédentaire(s)	10,88 %	10,86 %	10,32 %	9,50 %	9,34 %	10,18 %
3 chambre(s) excédentaire(s)	1,85 %	1,93 %	1,57 %	1,15 %	1,14 %	1,53 %
4 chambre(s) excédentaire(s)	0,26 %	0,27 %	0,24 %	0,14 %	0,15 %	0,21 %
5 chambre(s) excédentaire(s)	0 %	0,01 %	0,01 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL SOUS- OCCUPATION	36,27 %	36,12 %	34,91 %	33,75 %	33,15 %	34,84 %
LOGEMENT PROPORTIONNÉ	45,15 %	44,86 %	45,50 %	46,19 %	46,48 %	45,64 %
1 chambre(s) manquante(s)	16,33 %	16,61 %	17,09 %	17,48 %	17,61 %	17,03 %
2 chambre(s) manquante(s)	1,90 %	2,01 %	2,08 %	2,11 %	2,30 %	2,08 %
3 chambre(s) manquante(s)	0,30 %	0,34 %	0,37 %	0,39 %	0,36 %	0,35 %
4 chambre(s) manquante(s)	0,04 %	0,04 %	0,04 %	0,07 %	0,07 %	0,05 %
5 chambre(s) manquante(s)	0,01 %	0,02 %	0,01 %	0,01 %	0,02 %	0,01 %
6 chambre(s) manquante(s)	0 %	0 %	0 %	0 %	0,01 %	0 %
TOTAL SUR-OCCUPATION	18,58 %	19,02 %	19,59 %	20,06 %	20,37 %	19,52 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

SITUATION	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
SOUS-OCCUPATION	36,27 %	36,12 %	34,91 %	33,75 %	33,15 %	34,84 %
SUR-OCCUPATION	18,58 %	19,02 %	19,59 %	20,06 %	20,37 %	19,52 %
LOGEMENT PROPORTIONNÉ	45,15 %	44,86 %	45,50 %	46,19 %	46,48 %	45,64 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

CODE_NOM_SLSP	SITUATION_OCCUPATION	% OCCUPATION AU 31.12.2024
2230 Immobilière publique du centre et de l'est du Brabant Wallon (IPBW)	Logement proportionné	41,64 %
	Sous-occupation	38,22 %
	Sur-occupation	20,15 %
2520 Habitations Sociales du Roman Païs	Logement proportionné	37,46 %
	Sous-occupation	43,38 %
	Sur-occupation	19,16 %
2530 Notre Maison	Logement proportionné	48,38 %
	Sous-occupation	34,61 %
	Sur-occupation	17,01 %
2660 Le Foyer Wavrien	Logement proportionné	39,24 %
	Sous-occupation	39,41 %
	Sur-occupation	21,35 %
5010 La Société de Logements du Haut Escaut	Logement proportionné	39,07 %
	Sous-occupation	46,85 %
	Sur-occupation	14,07 %
5020 L'Habitat du Pays Vert	Logement proportionné	46,81 %
	Sous-occupation	32,07 %
	Sur-occupation	21,12 %
5050 Immobilière Sociale entre Sambre et Haine (ISSH)	Logement proportionné	39,06 %
	Sous-occupation	43,89 %
	Sur-occupation	17,06 %
5070 BH-P Logements	Logement proportionné	42,56 %
	Sous-occupation	34,94 %
	Sur-occupation	22,50 %
5100 Haute Senne Logement	Logement proportionné	39,20 %
	Sous-occupation	40,14 %
	Sur-occupation	20,65 %
5130 La Ruche Chapelloise	Logement proportionné	54,03 %
	Sous-occupation	38,28 %
	Sur-occupation	7,69 %
5160 Le Logis Châtelettain	Logement proportionné	39,68 %
	Sous-occupation	43,49 %
	Sur-occupation	16,82 %
5165 Lysco	Logement proportionné	32,58 %
	Sous-occupation	46,12 %
	Sur-occupation	21,30 %
5200 Le Logis Dourois	Logement proportionné	38,53 %
	Sous-occupation	44,04 %
	Sur-occupation	17,43 %
5225 Les Heures Claires	Logement proportionné	39,18 %
	Sous-occupation	39,18 %
	Sur-occupation	21,64 %
5240 Sambre et Biesme	Logement proportionné	42,69 %
	Sous-occupation	36,20 %

	Sur-occupation	21,11 %
5260 Mon Toit Fleurusien	Logement proportionné	41,62 %
	Sous-occupation	44,57 %
	Sur-occupation	13,80 %
5270 Le Foyer Fontainois	Logement proportionné	45,45 %
	Sous-occupation	41,69 %
	Sur-occupation	12,86 %
5390 Toit et moi	Logement proportionné	43 %
	Sous-occupation	36,35 %
	Sur-occupation	20,65 %
5400 Centr'Habitat	Logement proportionné	40,93 %
	Sous-occupation	36,36 %
	Sur-occupation	22,72 %
5440 La Sambrienne	Logement proportionné	50,47 %
	Sous-occupation	27,66 %
	Sur-occupation	21,86 %
5495 Le Logis Montagnard	Logement proportionné	43,61 %
	Sous-occupation	40,53 %
	Sur-occupation	15,86 %
5530 Société de Logements de Mouscron	Logement proportionné	37,53 %
	Sous-occupation	33,50 %
	Sur-occupation	28,97 %
5560 Immobilière Publique Péruwelz – Leuze – Frasnes (IPPLF)	Logement proportionné	42,24 %
	Sous-occupation	37,79 %
	Sur-occupation	19,97 %
5570 Les Jardins de Wallonie	Logement proportionné	38,81 %
	Sous-occupation	49,12 %
	Sur-occupation	12,07 %
5590 Le Logis Quaregnonnais	Logement proportionné	42,44 %
	Sous-occupation	44,10 %
	Sur-occupation	13,46 %
5640 Le Logis Saint-Ghislainois	Logement proportionné	40,03 %
	Sous-occupation	41,90 %
	Sur-occupation	18,07 %
5657 Le Foyer de la Haute Sambre	Logement proportionné	42,53 %
	Sous-occupation	41,99 %
	Sur-occupation	15,48 %
5660 Le Logis Tournaisien	Logement proportionné	43,78 %
	Sous-occupation	32,36 %
	Sur-occupation	23,86 %
5670 A Chacun son Logis	Logement proportionné	40,71 %
	Sous-occupation	38,30 %
	Sur-occupation	20,99 %
6010 La Société de Logements du Plateau	Logement proportionné	50,21 %
	Sous-occupation	33,78 %
	Sur-occupation	16 %

6020 Le Logis Social de Liège	Logement proportionné	53,11 %
	Sous-occupation	21,64 %
	Sur-occupation	25,24 %
6055 La Maison des Hommes	Logement proportionné	48,44 %
	Sous-occupation	34,58 %
	Sur-occupation	16,98 %
6060 Le Foyer de la Région de Fléron	Logement proportionné	47,26 %
	Sous-occupation	38,32 %
	Sur-occupation	14,42 %
6070 Société de Logement de Grâce-Hollogne	Logement proportionné	44,87 %
	Sous-occupation	39 %
	Sur-occupation	16,14 %
6090 Meuse Condroz Logement	Logement proportionné	46,94 %
	Sous-occupation	33,52 %
	Sur-occupation	19,54 %
6100 L'Habitation Jemeppienne	Logement proportionné	58,26 %
	Sous-occupation	23,75 %
	Sur-occupation	17,99 %
6110 Fagnes & Plateau	Logement proportionné	45,53 %
	Sous-occupation	34,02 %
	Sur-occupation	20,45 %
6130 Société Régionale du Logement de Herstal	Logement proportionné	49,82 %
	Sous-occupation	31,15 %
	Sur-occupation	19,03 %
6140 La Maison Liégeoise	Logement proportionné	53,53 %
	Sous-occupation	18,08 %
	Sur-occupation	28,40 %
6160 Le Home Ougréen	Logement proportionné	51,49 %
	Sous-occupation	27,31 %
	Sur-occupation	21,19 %
6165 Le Confort Mosan	Logement proportionné	47,59 %
	Sous-occupation	35,78 %
	Sur-occupation	16,63 %
6180 Ourthe Amblève Logement	Logement proportionné	53,19 %
	Sous-occupation	31,54 %
	Sur-occupation	15,27 %
6190 Habitations Sociales de Saint-Nicolas	Logement proportionné	53,71 %
	Sous-occupation	26,48 %
	Sur-occupation	19,81 %
6210 La Maison Sérésienne	Logement proportionné	57,75 %
	Sous-occupation	21,43 %
	Sur-occupation	20,81 %
6250 Logivesdre	Logement proportionné	43,30 %
	Sous-occupation	31,62 %
	Sur-occupation	25,08 %
	Logement proportionné	43,86 %

6260 La Régionale Visétoise d'Habitations	Sous-occupation	39,48 %
	Sur-occupation	16,65 %
6270 Habitat Solidaire de Hesbaye	Logement proportionné	40,39 %
	Sous-occupation	43,62 %
	Sur-occupation	15,99 %
8010 Habitations Sud-Luxembourg	Logement proportionné	39,65 %
	Sous-occupation	42,94 %
	Sur-occupation	17,42 %
8020 Société de Logements Publics de la Haute Ardenne	Logement proportionné	50,13 %
	Sous-occupation	30,43 %
	Sur-occupation	19,44 %
8025 Le Foyer Centre Ardenne	Logement proportionné	43,33 %
	Sous-occupation	35,68 %
	Sur-occupation	20,99 %
8042 La Famennoise SRL	Logement proportionné	39,05 %
	Sous-occupation	39,59 %
	Sur-occupation	21,36 %
8050 La Maison Virtonaise	Logement proportionné	50,18 %
	Sous-occupation	36,87 %
	Sur-occupation	12,95 %
8100 Ardenne et Lesse	Logement proportionné	61,54 %
	Sous-occupation	17,18 %
	Sur-occupation	21,28 %
9010 Les Logis Andennais	Logement proportionné	46,08 %
	Sous-occupation	35,29 %
	Sur-occupation	18,63 %
9020 Le Foyer Cinacien	Logement proportionné	49,47 %
	Sous-occupation	29,21 %
	Sur-occupation	21,32 %
9030 Les Habitations de l'Eau Noire	Logement proportionné	40,42 %
	Sous-occupation	37,72 %
	Sur-occupation	21,86 %
9040 La Dinantaise	Logement proportionné	48,80 %
	Sous-occupation	33,43 %
	Sur-occupation	17,77 %
9050 La Cité des Couteliers	Logement proportionné	56,09 %
	Sous-occupation	27,39 %
	Sur-occupation	16,52 %
9060 Le Foyer Jambois et extensions	Logement proportionné	58,87 %
	Sous-occupation	21,49 %
	Sur-occupation	19,64 %
9090 Le Foyer Namurois	Logement proportionné	56,58 %
	Sous-occupation	24,91 %
	Sur-occupation	18,52 %
9100 La Joie du Foyer	Logement proportionné	53,62 %
	Sous-occupation	25,35 %

9120 Sambr'Habitat	Sur-occupation	21,03 %
	Logement proportionné	45,04 %
	Sous-occupation	29,68 %
	Sur-occupation	25,28 %

AU 01.01.2024

SLSP	Surloyer 25 €	Surloyer 50 €	Surloyer 60 €	Surloyer 75 €	Surloyer 100 €	Surloyer 150 €	TOTAL GÉNÉRAL
2230 Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant Wallon (IPBW)	88	0	26	0	0	0	114
2520 Habitations Sociales du Roman Païs	168	0	56	0	8	1	233
2530 Notre Maison	222	18	32	4	2	0	278
2660 Le Foyer Wavrien	66	0	5	0	1	0	72
5010 La Société de Logements du Haut Escaut	45	0	14	0	0	0	59
5020 L'Habitat du Pays Vert	96	3	24	0	2	0	125
5050 Immobilière Sociale entre Sambre et Haine (ISSH)	354	32	29	0	4	0	419
5070 BH-P Logements	217	12	32	3	3	1	268
5100 Haute Senne Logement	189	15	24	12	2	0	242
5130 La Ruche Chapelloise	161	16	13	0	0	0	190
5160 Le Logis Châtelettain	106	0	23	0	1	0	130
5165 Lysco	28	0	13	0	3	0	44
5200 Le Logis Dourois	164	9	11	0	3	0	187
5225 Les Heures Claires	128	15	13	0	2	0	158
5240 Sambre et Biesme	112	5	19	1	2	0	139
5260 Mon Toit Fleurusien	61	0	21	0	1	1	84

5270 Le Foyer Fontainois	113	12	17	0	1	0	143
5390 Toit et moi	377	2	102	0	7	0	488
5400 Centr'Habitat	389	2	134	2	12	0	539
5440 La Sambrienne	597	21	103	0	3	0	724
5495 Le Logis Montagnard	47	4	5	0	0	0	56
5530 Société de Logements de Mouscron	134	4	39	0	4	1	182
5560 Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes (IPPLF)	81	0	19	0	3	0	103
5570 Les Jardins de Wallonie	82	0	31	0	1	0	114
5590 Le Logis Quaregnonnais	114	14	16	2	2	0	148
5640 Le Logis Saint-Ghislainois	159	0	26	0	2	0	187
5657 Le Foyer de la Haute Sambre	93	0	29	1	2	1	126
5660 Le Logis Tournaisien	101	0	32	0	5	0	138
5670 A Chacun son Logis	152	2	22	0	0	0	176
6010 La Société de Logements du Plateau	300	5	25	11	2	0	343
6020 Le Logis Social de Liège	254	8	19	0	3	0	284
6055 La Maison des Hommes	351	1	73	3	2	0	430
6060 Le Foyer de la Région de Fléron	387	37	47	2	0	0	473
6070 Société de Logement de Grâce-Hollogne	138	0	18	0	1	0	157
6090 Meuse Condroz Logement	129	0	38	1	1	1	170
6100 L'Habitation Jemeppeienne	131	1	9	1	0	0	142

6110 Fagnes & Plateau	68	13	13	0	1	0	95
6130 Société Régionale du Logement de Herstal	115	2	19	0	2	0	138
6140 La Maison Liégeoise	141	8	14	0	2	0	165
6160 Le Home Ougréen	196	7	11	2	0	0	216
6165 Le Confort Mosan	152	6	28	0	3	0	189
6180 Ourthe Amblève Logement	68	3	9	0	1	0	81
6190 Habitations Sociales de Saint-Nicolas	145	0	16	0	2	0	163
6210 La Maison Sérésienne	217	5	27	0	0	0	249
6250 Logivesdre	329	24	29	1	4	0	387
6260 La Régionale Visétoise d'Habitations	86	4	19	0	1	0	110
6270 Habitat Solidaire de Hesbaye	87	13	7	1	2	0	110
8010 Habitations Sud-Luxembourg	92	10	15	0	1	0	118
8020 Société de Logements Publics de la Haute Ardenne	21	3	8	0	1	0	33
8025 Le Foyer Centre Ardenne	39	0	7	0	0	0	46
8042 La Famennoise SRL	33	0	7	0	0	0	40
8050 La Maison Virtonaise	37	3	9	0	2	0	51
8100 Ardenne et Lesse	22	0	2	0	0	0	24
9010 Les Logis Andennais	121	7	8	1	0	0	137
9020 Le Foyer Cinacien	28	0	2	0	1	0	31

9030 Les Habitations de l'Eau Noire	38	0	6	0	0	0	44
9040 La Dinantaise	50	0	14	0	0	0	64
9050 La Cité des Couteliers	23	0	5	0	0	0	28
9060 Le Foyer Jambois et extensions	107	2	13	0	0	0	122
9090 Le Foyer Namurois	62	5	10	0	1	0	78
9100 La Joie du Foyer	88	2	14	0	0	0	104
9120 Sambr'Habitat	191	12	10	4	2	0	219
TOTAL GENERAL	8.890	367	1.481	52	111	6	10.907

AU 01.01.2025

SLSP	Surloyer 25 €	Surloyer 50 €	Surloyer 60 €	Surloyer 75 €	Surloyer 100 €	Surloyer 150 €	TOTAL GÉNÉRAL
2230 Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant Wallon (IPBW)	83	0	32	0	0	0	115
2520 Habitations Sociales du Roman Païs	177	0	58	0	9	1	245
2530 Notre Maison	209	18	37	4	1	0	269
2660 Le Foyer Wavrien	61	0	7	0	1	0	69
5010 La Société de Logements du Haut Escaut	39	0	15	0	0	0	54
5020 L'Habitat du Pays Vert	106	2	29	0	2	0	139
5050 Immobilière Sociale entre Sambre et Haine (ISSH)	356	26	30	0	4	0	416
5070 BH-P Logements	215	11	33	4	2	1	266

5100 Haute Senne Logement	182	12	26	12	2	0	234
5130 La Ruche Chapelloise	153	17	11	0	0	0	181
5160 Le Logis Châtelettain	106	0	25	0	1	0	132
5165 Lysco	22	0	12	0	6	0	40
5200 Le Logis Dourois	160	7	13	0	3	0	183
5225 Les Heures Claires	129	18	18	1	1	0	167
5240 Sambre et Biesme	99	4	22	1	2	0	128
5260 Mon Toit Fleurusien	68	0	22	0	1	1	92
5270 Le Foyer Fontainois	120	12	19	0	2	0	153
5390 Toit et moi	383	2	116	0	8	0	509
5400 Centr'Habitat	395	2	121	1	10	1	530
5440 La Sambrienne	595	19	102	0	4	0	720
5495 Le Logis Montagnard	51	5	6	0	0	0	62
5530 Société de Logements de Mouscron	140	4	39	0	7	1	191
5560 Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes (IPPLF)	140	13	15	0	4	0	172
5570 Les Jardins de Wallonie	91	0	28	0	2	0	121
5590 Le Logis Quaregnonnais	109	14	18	2	2	0	145
5640 Le Logis Saint-Ghislainois	155	0	30	0	2	0	187
5657 Le Foyer de la Haute Sambre	110	0	28	1	1	2	142
5660 Le Logis Tournaisien	94	0	31	0	4	0	129
5670 A Chacun son Logis	147	5	21	0	0	0	173
6010 La Société de Logements du Plateau	317	5	23	11	0	0	356

6020 Le Logis Social de Liège	242	8	21	0	3	0	274
6055 La Maison des Hommes	336	1	80	3	3	0	423
6060 Le Foyer de la Région de Fléron	367	34	53	2	1	0	457
6070 Société de Logement de Grâce-Hollogne	133	0	21	0	0	0	154
6090 Meuse Condroz Logement	142	0	43	1	2	0	188
6100 L'Habitation Jemeppeienne	126	0	8	1	0	0	135
6110 Fagnes & Plateau	68	12	13	0	0	0	93
6130 Société Régionale du Logement de Herstal	113	2	18	0	3	0	136
6140 La Maison Liégeoise	147	7	18	0	2	0	174
6160 Le Home Ougréen	191	6	12	2	0	0	211
6165 Le Confort Mosan	141	7	29	0	3	0	180
6180 Ourthe Amblève Logement	72	3	8	0	1	0	84
6190 Habitations Sociales de Saint-Nicolas	145	0	21	0	2	0	168
6210 La Maison Sérésienne	210	4	26	0	0	0	240
6250 Logivesdre	317	23	25	1	4	0	370
6260 La Régionale Visétoise d'Habitations	78	4	26	0	0	0	108
6270 Habitat Solidaire de Hesbaye	80	13	10	2	2	0	107
8010 Habitations Sud-Luxembourg	90	9	23	0	1	0	123
8020 Société de Logements	19	3	5	0	1	0	28

Publics de la Haute Ardenne							
8025 Le Foyer Centre Ardenne	45	0	8	0	1	0	54
8042 La Famennaise SRL	40	0	7	0	0	0	47
8050 La Maison Virtonaise	40	3	6	0	1	0	50
8100 Ardenne et Lesse	26	0	1	0	0	0	27
9010 Les Logis Andennais	112	6	9	1	0	1	129
9020 Le Foyer Cinacien	22	0	5	0	0	0	27
9030 Les Habitations de l'Eau Noire	66	0	7	0	0	0	73
9040 La Dinantaise	50	0	10	0	0	0	60
9050 La Cité des Couteliers	23	0	7	0	1	0	31
9060 Le Foyer Jambois et extensions	119	1	13	0	0	0	133
9090 Le Foyer Namurois	72	5	9	0	1	0	87
9100 La Joie du Foyer	91	2	12	0	0	0	105
9120 Sambr'Habitat	194	11	13	4	1	0	223
TOTAL GENERAL	8.929	360	1.554	54	114	8	11.019